

CONSEIL MUNICIPAL DE MUIDES-SUR-LOIRE

Procès Verbal de la séance 20 mai 2011

Préambule

Intervention de Hélène MINIOT, chef de projet des Portes de l'Emploi à la Communauté de Communes de la Beauce Ligérienne, sur divers thèmes de l'emploi :

- *Point de vue sur l'emploi et les demandeurs d'emploi*
- *Rappel des missions des Portes de l'Emploi*
- *Principales réalisations depuis 2005*

suivie d'un échange sur le sujet avec les conseillers municipaux présents.

Séance ouverte à 22 heures

Public : 3 personnes

Présents : M. CLEMENT, M. FOUQUETEAU, Mme MURAT, M. ORAIN, Mme BRAGA, Mme BORDIER, M. GAUTHIER, M. JORAND, M. VAUCHER, M. LANOUX, Mme GAROT, M. THEVENIN-PLOUX, M. JUSTINE

Absente : Mme TOLLEMER

Président de séance : M. CLEMENT

Secrétaire de séance : M. JUSTINE

Approbation du procès-verbal de la séance du 5 avril 2011

Il est approuvé sans observation particulière.

Vote : POUR A L'UNANIMITE

Décisions du Conseil Municipal

I – Tranche d'assainissement collectif – Désignation du maître d'œuvre :

Le maire informe le conseil municipal que l'offre de Monsieur Gilles GECHTER –EURL GECI, d'un montant de 18 000 € HT soit 21 528 € TTC, relative à la mission de maîtrise d'œuvre pour la tranche d'assainissement collectif avenue de la Loire rue de l'Ancien Moulin, rue de la Garenne rue Neuve et rue de Chambord, a été retenue.

II – Opération Cœur de Village – Pré-étude de faisabilité et d'estimations :

Le maire informe le conseil municipal que l'offre de Monsieur José ALONSO, architecte D.P.L.G., d'un montant de 8 500 € HT soit 10 166 € TTC, relative à des missions de pré-étude de faisabilité et d'estimations pour le projet Cœur de Village, a été retenue.

Décisions du Conseil Municipal

I – Délégation du conseil municipal au maire pour la délivrance et la reprise des concessions du cimetière :

Le conseil municipal accepte de donner délégation au maire, pour la durée du mandat, pour prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière communal, conformément au 8^{ème} alinéa de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vote : POUR A L'UNANIMITE

II – Avenant n° 1 à la convention pour le traitement des eaux usées de la commune de Muides-sur-Loire sur la station d'épuration de Saint-Dyé-sur-Loire :

Dans l'attente d'un futur marché d'entretien de la station d'épuration intercommunale et de l'ensemble des installations des communes concernées, à compter du 1^{er} janvier 2012, le maire informe le conseil municipal qu'il convient de prolonger pour 6 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2011, la convention tripartite Lyonnaise des Eaux-Communauté de Communes du Pays de Chambord-Commune de Muides-sur-Loire, relative au traitement des eaux usées.

Le conseil municipal accepte l'avenant n° 1 à cette convention.

Vote : POUR A L'UNANIMITE

III – Schéma Départemental de Coopération Intercommunale :

Le maire présente au conseil municipal le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par la Préfet de Loir-et-Cher, conformément au nouvel article L 5210-1 introduit dans le Code Général des Collectivités Territoriales, suite à la réforme de l'intercommunalité.

Le conseil municipal prend acte que le périmètre, les caractéristiques générales et les compétences de la Communauté de Communes de la Beauce Ligérienne sont inchangés et donne un avis favorable à ce projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Vote : POUR : 6 ABSTENTIONS : 7

IV – Redevance d'assainissement – Tarifs 2011/2012 :

Considérant le prix de revient prévisionnel du m³ d'eau assainie, les coûts annuels de maintenance et les projets d'investissement qui pèsent sur le budget annexe de l'Assainissement, le conseil municipal décide d'augmenter la redevance assainissement, soit de fixer le tarif de l'abonnement annuel à 85 € (contre 80 € en 2010/2011) et celui d m³ d'eau consommée à 1,40 € (contre 1,30 € en 2010/2011).

Vote : POUR : 12 CONTRE : 1

V – Garderie scolaire – Tarifs rentrée scolaire 2011/2012 :

Considérant les nouvelles consignes à venir de la CAF relatives à la prise en compte du quotient familial des usagers de la garderie scolaire, l'adjointe au maire chargée des affaires scolaires, propose au conseil municipal de *surseoir à statuer et de reporter la fixation des tarifs lors d'une prochaine séance.*

VI – Camping municipal – Tarifs pour la saison touristique 2012 :

Le conseil municipal procède à une augmentation de 5 % de l'ensemble des tarifs assujettis à la TVA à 5,5 % arrondi à 0 ou 5 centimes et décide de ne pas augmenter les tarifs assujettis à la TVA à 19,6 %.

La tarification pour l'accès à Internet par la Wifi est supprimée.

Le maire propose au conseil municipal de pratiquer une ristourne de 20 % pour les groupes de la Communauté de Communes, les communes membres, La Maison de la Loire et le club de Canoë-Kayak.

Vote : POUR A L'UNANIMITE

VII – Taxe de séjour 2012 – Tarifs :

Le conseil municipal décide de maintenir l'ensemble des tarifs de taxes de séjour pour la saison touristique 2012, à l'identique de ceux de 2011.

Vote : POUR A L'UNANIMITE

VIII – Participation financière pour les Centres de Loisirs Sans Hébergement (hors compétence de la Communauté de la Beauce Ligérienne) :

Le conseil municipal décide de maintenir la participation financière pour les Centres de Loisirs Sans Hébergement (hors compétence de la Communauté de la Beauce Ligérienne) à l'identique de l'année dernière, soit 5,00 € par jour, par enfant résidant dans la commune, pendant 20 jours par an maximum, pour les enfants scolarisés en primaire.

Vote : POUR A L'UNANIMITE

IX - Salle d'activités – Tarifs de location 2012 :

Le maire propose au conseil municipal de *surseoir à statuer et de reporter la fixation des tarifs de la salle d'activités à la séance prochaine, le 17 juin 2011.*

X – Divers tarifs communaux 2012 :

Le maire propose au conseil municipal de *surseoir à statuer et de reporter la fixation des divers tarifs communaux à la séance prochaine, le 17 juin 2011.*

XI – Communauté de Communes de la Beauce Ligérienne – Complément à l'article 5.3. « Autres compétences » des statuts :

Le maire propose au conseil municipal de *surseoir à statuer et de reporter ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance le 17 juin 2011.*

XII – Budget annexe 2011 de l'Assainissement – Décision Modificative n° 1 :

Le budget doit être modifié, suite à l'annulation d'un titre de recette de 500 € réalisé sur l'exercice budgétaire antérieur et pour faire face à une facture de la Nouvelle République d'un montant de 1 028,50 € relative à l'avis public à candidatures pour les travaux d'assainissement 2011 (691 € seulement inscrits sur l'article budgétaire correspondant).

Vote : POUR A L'UNANIMITE

Le prochain conseil municipal est prévu le vendredi 17 juin 2011 à 20h 30.

Séance levée à 23 h 50

Muides-sur-Loire le 8 novembre 2011

Le Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Christian JUSTINE

Bernard CLEMENT